

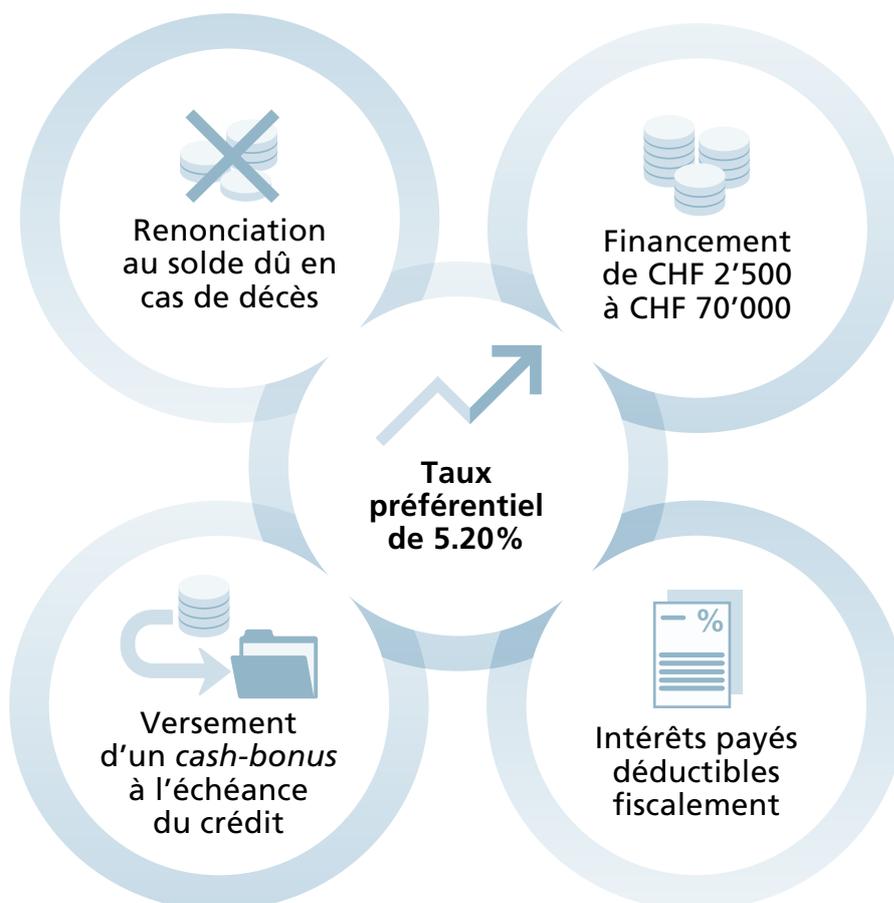
Crédit projet Propriétaire

Réalisez un projet qui vous tient à cœur en bénéficiant d'un financement à un taux avantageux de 5.20%.

L'essentiel

Vous désirez concrétiser un projet ou saisir une opportunité (voyage, véhicule, etc.) mais ne disposez pas des liquidités suffisantes? Le crédit projet Propriétaire vous permet, en qualité de propriétaire d'un bien immobilier en Suisse, d'accéder à un financement flexible à un taux d'intérêt préférentiel.

Avantages



Conditions

- Résident(e) suisse
- Propriétaire d'un bien immobilier en Suisse (le débiteur doit être inscrit au Registre Foncier)
- Souscription dès l'âge de 18 ans
- Montant du prêt :
minimum CHF 2'500 – maximum CHF 70'000
- Durée : de 6 à 60 mois
- Remboursement anticipé : aucune pénalité (sauf les frais de traitement)
- *Cash-bonus* : à la fin du contrat, le client peut demander, dans les 3 mois après paiement de la dernière mensualité, un *cash-bonus* de 1% du montant du capital emprunté. Plus d'information sur les conditions d'éligibilité auprès de votre conseiller
- L'octroi d'un crédit est interdit s'il occasionne le surendettement du consommateur

Délai de révocation

La loi fédérale sur le crédit à la consommation (LCC) accorde au client un délai de réflexion de 14 jours. Moyennant l'attestation qu'il n'a pas fait usage de son droit de révocation, les fonds sont libérés dès le 15^e jour.

Contact

 Votre conseiller personnel

 Conseil en ligne 058 211 21 00; lundi-vendredi: 7h30-19h30; samedi: 9h00-16h00; dimanche: 9h00-13h00

 info@bcge.ch

 bcge.ch/fr/credit-propretaire